



www.ramg.gouv.gc.ca

092

À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes des optométristes à honoraires fixes des dentistes à honoraires fixes

29 juin 2016

Nouvelle tarification pour votre régime d'assurance collective

Le comité paritaire négocie chaque année le renouvellement du régime d'assurance collective. Une entente a été conclue avec La Capitale Assurances et gestion du patrimoine (La Capitale) pour l'année 2016-2017.

Cette entente prévoit une augmentation de la tarification pour le régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité de longue durée, pour le régime complémentaire d'assurance vie ainsi que pour la prime d'assurance vie des personnes à charge.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du paiement du 8 juillet 2016.

Toute modification au 1er juillet 2017 se fera à partir de la prime totale applicable paraissant au tableau de l'annexe ci-jointe. Une infolettre vous sera transmise à ce sujet au moment opportun.

Document de référence

Tarification en vigueur du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 **Annexe**

Ailleurs

418 646-9251



EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017 TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE

Régime complémentaire d'assurance vie (Taux en pourcentage du traitement)			
Omnipraticiens	0,284 %		
Dentistes et optométristes	0,463 %		

Régime complémentaire d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge			
Adhérent homme	1,86 \$		
Adhérent femme	3,69 \$		

Régime complémentaire d'assurance vie de l'adhérent (Taux de prime en pourcentage du traitement)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,06 %	0,09 %	0,03 %	0,04 %
35 à 39 ans	0,08 %	0,09 %	0,04 %	0,06 %
40 à 44 ans	0,10 %	0,15 %	0,06 %	0,09 %
45 à 49 ans	0,18 %	0,25 %	0,11 %	0,16 %
50 à 54 ans	0,29 %	0,43 %	0,20 %	0,31 %
55 à 59 ans	0,43 %	0,67 %	0,29 %	0,45 %
60 à 64 ans	0,78 %	1,00 %	0,44 %	0,67 %
65 ans ou plus	1,12 %	1,82 %	0,87 %	1,30 %



Régime complémentaire optionnel d'assurance vie additionnelle du conjoint (Par unité de 10 000 \$)					
	Sexe de l'adhérent				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme		
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	
Moins de 35 ans	0,13 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,34 \$	
35 à 39 ans	0,18\$	0,25 \$	0,30 \$	0,37 \$	
40 à 44 ans	0,23 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,57 \$	
45 à 49 ans	0,41 \$	0,63 \$	0,67 \$	1,00 \$	
50 à 54 ans	0,85 \$	1,30 \$	1,08 \$	1,57 \$	
55 à 59 ans	1,10\$	1,69\$	1,62 \$	2,50 \$	
60 à 64 ans	1,85 \$	2,78\$	2,88 \$	3,72 \$	
65 ans ou plus	3,26 \$	4,90 \$	4,16\$	6,78 \$	

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Omnipraticiens	3,710 %
Dentistes et optométristes	3,292 %